

Nord

le Département est là —

LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU NORD, UN VÉRITABLE ENJEU

DOSSIER DE PRESSE

NORD DURABLE, OU LA VOLONTÉ D'AGIR À L'ÉCHELLE DU NORD

CHIFFRES CLÉS

Dans la métropole lilloise, la température moyenne a augmenté de 2 degrés en moyenne depuis 1955 : c'est plus qu'ailleurs en France.

À Dunkerque, le niveau de la mer monte de 1,6 cm tous les dix ans.

Selon le bulletin de veille sanitaire de Santé Publique France, les habitants des Hauts-de-France perdent entre 16 et 19 mois d'espérance de vie à cause de la pollution de l'air.

Selon le 12ème rapport Planète vivante du Fonds mondial pour la nature, la Terre a vu sa population de vertébrés sauvages décliner de 60% entre 1970 et 2014

Sensible à la phase de transition environnementale majeure à laquelle le monde est aujourd'hui confronté, le Département du Nord a choisi de renforcer plus encore sa politique de développement durable afin de contribuer, à son échelle, à la préservation de l'environnement.

Cette nouvelle dynamique se concrétise par un plan d'actions intitulé Nord Durable : construction et rénovation systématique des bâtiments – dont les collèges – en haute qualité environnementale, préservation des espaces naturels du Nord, mise en place de dispositifs de gestion de l'énergie, rénovation de l'habitat, sensibilisation des Nordistes font, entre autres, partie des actions menées par le Département du Nord.

59 ACTIONS POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le plan d'actions Nord Durable décline en 59 actions les 20 engagements adoptés en 2019 en matière d'administration durable et de politiques publiques départementales.

TROIS OBJECTIFS :

- Lutter contre le changement climatique > objectif à l'horizon 2040 : parvenir à la neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales
- Préserver les écosystèmes et les ressources naturelles > objectif à l'horizon 2040 : tendre vers la zéro artificialisation nette pour les opérations du Département hors voirie
- Contribuer à des modes de vie durables et solidaires > objectif à l'horizon 2040 : atteindre 10 % d'autonomie alimentaire des territoires du Nord.

QUATRE AXES :

- Lutter contre les passoires énergétiques, dans les collèges, les EHPADS, les logements individuels.
- Renforcer la biodiversité par la préservation des espaces naturels et la renaturation des territoires
- Favoriser les mobilités douces par l'extension de l'usage du vélo et l'accompagnement des projets vertueux des acteurs de territoire
- Inciter à la consommation de produits locaux par la valorisation de l'approvisionnement local, le soutien à l'expérimentation et l'accompagnement des filières agro-alimentaires locales.

LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS DU NORD S'INSCRIT AINSI NATURELLEMENT DANS LE PLAN D'ACTIONS NORD DURABLE.

LES ATOUTS DES ESPACES NATURELS DU NORD

CHIFFRES CLÉS

3 259 hectares de milieux naturels
sont gérés par le Département du
Nord.

Cela représente :
87 sites naturels dont 45 ouverts au
public gérés par 6 équipes de gardes

Le Département du Nord recense la
visite de plus d'1 million de visiteurs
par an au sein de ses ENN.

Des dunes de Flandre aux prairies bocagères et bois de l'Avesnois, des sites miniers aux zones humides et marais de la Métropole lilloise ou du Douaisis, le Département du Nord dispose de 3 259 hectares de milieux naturels.

Parce qu'ils représentent des atouts indéniables pour l'ensemble des Nordistes, le élu du Département du Nord renforcent leur politique de préservation des sites naturels.

La politique des Espaces Naturels du Nord est alors développée afin de créer des espaces naturels départementaux de qualité et utiles en conciliant biodiversité, ouverture au public et développement des territoires.

En valorisant et en préservant les Espaces Naturels du Nord, le Département du Nord permet de :

- De maintenir des écosystèmes et des espèces emblématiques avec $\frac{2}{3}$ de la faune régionale et $\frac{3}{4}$ de la flore départementale présente ;
- De proposer des corridors écologiques pour la trame verte et bleue et des milieux représentatifs des territoires (dunes de Flandre, Monts de Flandres, patrimoine minier...),
- De valoriser un patrimoine paysager, culturel et historique (sites inscrits, sites miniers etc.),
- De lutter contre le dérèglement climatique (ex : puits de carbone) et les inondations ou les submersions marines,
- De proposer des espaces de nature de proximité pour les Nordistes, véritables supports de pratiques sportives et de randonnées,
- D'offrir des supports d'éducation et de sensibilisation à l'environnement importants avec de nombreux programmes (en 2018, 4 000 participants pour les Rendez-vous Nature, 3 750 collégiens pour le programme « Offrons la Nature aux collégiens », 29 structures pour le programme « Nature et Handicap » ...),
- De participer au dispositif de retour à l'emploi et de proposer des dispositifs d'insertion et de formation des jeunes (un entretien des sites effectué par 8 associations d'insertion soit un peu plus de 60 personnes en insertion par an, 4 conventions avec des lycées, des apprentis...)
- De créer des partenariats locaux et ruraux riches (agriculture, pêche, régulation cynégétique etc.).
- D'améliorer la qualité de l'air et de l'eau et ainsi préserver la santé des Nordistes

**POUR TOUTES CES RAISONS, L'EXÉCUTIF
DÉPARTEMENTAL PRÉSIDIÉ PAR CHRISTIAN
POIRET A CHOISI DE PLACER LA PRÉSERVATION
DES ESPACES NATURELS DU NORD AU CŒUR DES
PRIORITÉS DU MANDAT.**

À VELO, À PIED : CONNEC- TONS LES ENN

CHIFFRES CLÉS

Le Réseau Points Nœuds "Vallée de la Lys - Monts de Flandre" s'étend sur plus de 800 kilomètres de chemins balisés.

Afin de proposer aux randonneurs et cyclistes, dans un esprit « slow tourisme », de découvrir les atouts du territoire, le Département du Nord travaille sur le développement des sentiers et pistes cyclables.

Actuellement le Nord est maillé par 800 km de réseau points-nœuds vélo, 780 km de boucles cyclotouristiques, 500 km de bandes cyclables ; 210 km de pistes cyclables, 200 km de véloroutes et 90 km de voies vertes départementales.

Afin de relier les sites emblématiques du territoire plusieurs projets sont actuellement en cours

• CRÉATION DU RÉSEAU POINTS NŒUDS VÉLO DE L'AVESNOIS

Fort du succès du 1er Réseau Points Nœuds vélo de France appelé « Vallée de la Lys-Monts de Flandre », le Département du Nord planche sur de nouveaux itinéraires dans le secteur de l'Avesnois.

Plus de 1 200 km d'itinéraires seront balisés et répartis sur 4 intercommunalités. Ce futur Réseau Points Nœuds constituera ainsi le plus grand Réseau Points Nœuds vélo du Nord.

Il sera connecté à 3 infrastructures cyclables, véloroutes ou EuroVelo : la véloroute V31 constituée des véloroutes de Mormal et de la Sambre, le chemin de halage de la Sambre, l'EuroVelo 3 dite « Scandibérique », portée sur une grande partie par la voie verte de l'Avesnois ; ainsi qu'à deux Réseaux Points Nœuds vélo de la région Wallonne : le Réseau Points Nœuds du cœur du Hainaut et celui du Pays des Lacs.

Comme pour le Réseau Points Nœuds vélo « Vallées de la Lys - Monts de Flandre » une carte sera éditée. L'ouverture du réseau est prévue courant 2022.

La pose complète des équipements représente un investissement à hauteur de 377 000€.

Sa réalisation s'inscrit dans le cadre du projet Interreg Eurocyclo.



À VELO, A PIED : CONNEC- TONS LES ENN

- **AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER TOURISTIQUE PERMETTANT DE RELIER LES SITES PHARES DE LA COMMUNE DE WATTEN AUX ESPACES NATURELS DU NORD DU CONFIN DU BOIS ROYAL ET DU LAC BLEU**

Située entre les territoires de la Flandre et de l'Artois, dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, la commune de Watten regorge d'atouts environnementaux et touristiques.

Dans ce cadre, sera créé un sentier reliant les sites du Confins du Bois Royal et du Lac Bleu aux sites touristiques emblématiques de la commune notamment la Tour de l'Abbaye et le Moulin. Les premiers travaux d'aménagement seront lancés en 2022.

Après les procédures foncières, le Département du Nord initiera les démarches pour la création des cheminements à la fois le long de la RD 26 et des parcelles agricoles pour rejoindre le lieu-dit les Confins du Bois Royal en partenariat avec la commune.

Le coût global de ces aménagements est estimé à 250 000 €.

- **RÉALISATION D'UNE VOIE DOUCE RELIANT LES DIFFÉRENTS SITES NATURELS DE LA MÉTROPOLIS LILLOISE : LE MARAIS DE LA MARQUE, LE SITE ORNITHOLOGIQUE DES 5 TAILLES ET LE TERRIL D'OSTRICOURT ET DU BOIS DE L'EMOLIÈRE.**

Les sites de la métropole lilloise sont riches de diversité et apportent une véritable plus-value au secteur. Afin de les valoriser, des connexions douces sont en cours de réflexion avec la Communauté de communes Pévèle Carembault : sentiers, pistes cyclables.

De plus, dans le cadre de l'accueil du public plusieurs travaux d'aménagement sont amorcés :

- Sur le site des Marais de la Marque : travaux de rénovation dans l'objectif de créer une liaison pédestre en direction du Bois de la Tassonnière à Cysoing.
- Sur le site ornithologique des 5 Tailles : poursuite des aménagements engagés au niveau du Thélus et du bassin Est, mise en place d'enclos de pâturage, plantations, cheminement et installation d'observatoires.
- Et sur les sites du terril d'Ostricourt et du Bois de l'Emolière : aménagement des entrées afin d'éviter les accès des engins motorisés et ainsi améliorer l'attractivité du site.

Le montant de ces aménagements est estimé à 450 000 €.

LAC BLEU

VUE AERIENNE DE WATTEN



MARAIS DE LA MARQUE

VACHE AUROCH À TEMPLEUVE



LE NORD PRÉSERVE DE NOUVEAUX ESPACES

Pour répondre aux nouvelles orientations, le Département du Nord confortera les acquisitions au sein des zones de préemption de ces sites départementaux stratégiques.

Ainsi, en 2022, deux nouvelles zones de préemption sont définies au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

- **LES ZONES HUMIDES DU MARAIS D'AYMERIES DANS L'AVESNOIS**

Situées au centre du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, le Marais d'Aymeries révèle un fort patrimoine écologique avec notamment une liste de 40 végétaux différents dont 20 considérés comme patrimoniaux.

Ainsi, la zone de préemption envisagée vise à protéger les prairies humides situées le long de la Sambre, en connexion avec la forêt de Mormal, constituant un couloir migratoire de tout premier ordre pour l'avifaune. Elles constituent un enjeu majeur pour la préservation des zones humides et le développement touristique de ce territoire.

- **L'ÉCRIN PAYSAGER DE L'ABBAYE DE VAUCELLES DANS LE CAMBRÉSIS**

L'Abbaye de Vaucelles située à quelques kilomètres de Cambrai dispose aux alentours d'une véritable richesse environnementale. En préemptant les sites annexes, le Département s'engage à protéger la nature et les activités agricoles qui s'y trouvent.

L'objectif est également de travailler sur une approche multifonctionnelle alliant culture, tourisme, environnement et sports de nature.

Ainsi, des connexions douces, cyclistes et randonnées seront réalisées afin de connecter le site historique à la Vallée du Haut-Escaut, l'Aisne et la Sambre, par la route Stevenson, et la Wallonie. Les lieux incontournables tels que le Musée Matisse, la Maison Owen, le centre historique de Cambrai seront également rattachés aux futurs parcours.

Ces deux projets seront engagés en 2022 en partenariat avec les élus des communes concernées, la profession agricole et les acteurs locaux.

ABBAYE DE VAUCELLES

SITE REMARQUABLE ET SES JARDINS



LE NORD PRÉSERVE DE NOUVEAUX ESPACES

D'autre part, le Département du Nord gère plus de 870 hectares de milieux dunaires en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

- **LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA DUNE MARCHAND ET SES 30 HECTARES SUPPLÉMENTAIRES**

Située à l'est de Dunkerque, la réserve naturelle nationale de la Dune Marchand est protégée par le Département du Nord en partenariat avec le Conservatoire du Littoral. L'ambition en 2022 est d'étendre le périmètre de cette zone naturelle à 30 hectares supplémentaires. La réserve atteindrait alors les 113 hectares courant 2022.

De plus, le Département du Nord participera à la mise en œuvre de l'Opération Grand Site des Dunes de Flandre (OGS) aux côtés des acteurs du territoire dunkerquois : la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, les communes et les partenaires flamands.

Le Département et le Conservatoire du littoral sont également engagés aux côtés des partenaires français (CUD, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, Flandre Maritime, AGUR, ...) et des partenaires belges dans le projet Interreg VEDETTE « Vers une EcoDEstination Touristique Transfrontalière d'Excellence ». Ce dernier consiste à élaborer un « masterplan » transfrontalier dans l'objectif de préserver et d'aménager ensemble le site des Dunes de Flandres sur plusieurs axes : paysage, biodiversité, accueil, expérience et mobilité douce.



LE NORD AMÉNAGE DES SITES OUVERTS AU PUBLIC

CHIFFRES CLÉS

Un budget d'un montant de 2,25 millions d'euros a été engagé.

Le Département du Nord souhaite développer une politique d'accueil de qualité sur ces sites stratégiques pour les partager avec l'ensemble des Nordistes et en faire de véritables supports d'éducation à l'environnement.

Une attention particulière est portée sur l'adaptation des aménagements au handicap, une signalétique de qualité avec une communication renforcée pour faire connaître l'ensemble des sites sous le terme « Espaces Naturels du Nord ».

Dans ce cadre, sont programmés divers travaux.

• AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION DU SITE DE CHABAUD-LATOIR

Situé au cœur du parc naturel Scarpe-Escaut, le site de Chabaud-Latour s'étend sur plus 400 hectares, dont 250 gérés directement par le Département du Nord. Ce dernier, associé à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et à la commune de Condé-sur- l'Escaut, lance un projet d'aménagement et de restauration d'ampleur du site.

Les travaux ont deux objectifs :

- améliorer l'accueil du public, avec de nouveaux panneaux pédagogiques et de nouvelles passerelles,
- poursuivre la restauration écologique et paysagère.

Le permis d'aménager est en cours d'instruction et fera l'objet d'une enquête publique début 2022.

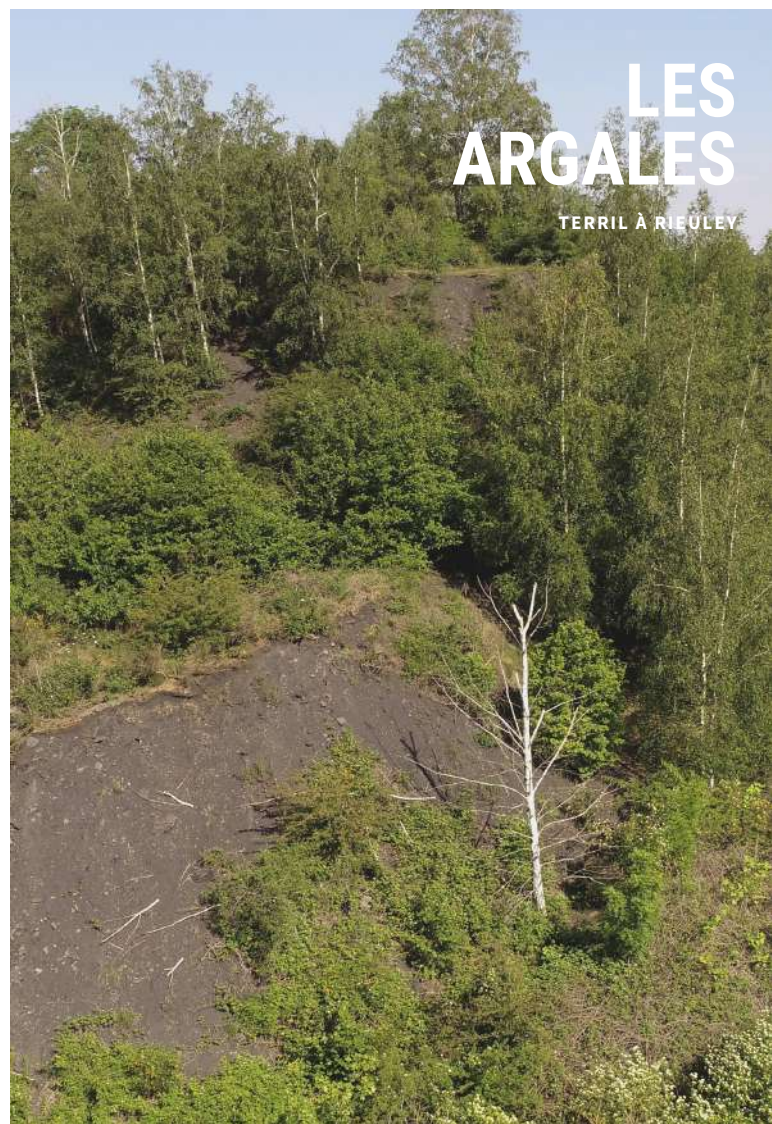
En 2021, le Département a également pris la gestion des terrains voisins des Voies Navigables de France sur lesquels ont été rapportés 430 000 m³ de terres, issues de l'élargissement du canal Condé-Pommereuil. On y trouve un bassin aménagé qui accueille déjà des mouettes rieuses, mais aussi l'avocette élégante et le grèbe à cou noir.

Cet ensemble sera lui aussi aménagé progressivement pour accueillir les amoureux de la nature.



DIGUE NOIRE

MARAI DU SITE DE CHAUBAUD-LATOIR



LES ARGALES

TERRIL A RIEULEY

LE NORD AMÉNAGE DES SITES OUVERTS AU PUBLIC

CHIFFRES CLÉS

Le coût des travaux
s'élève à 290 000 €.

CHIFFRES CLÉS

1,7 millions d'euros, c'est le coût
engagé par le Département du Nord
pour réaliser ce projet.

• LES TERRILS SAINTE MARIE À AUBERCHICOURT

Étendu sur 70 hectares, le site du Terril Sainte Marie représente un véritable monument du patrimoine historique régional. C'est également un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Depuis le 15 août 2021, le Département du Nord y réalise d'importants travaux afin d'améliorer l'accueil du public.

Au programme des aménagements :

- La création d'une entrée principale du site, via l'ancien carreau de fosse, dans la continuité du chemin des Galibots, la boucle de randonnée structurante du territoire,
- La réfection des cheminements,
- La mise en place d'observatoires et de panneaux pédagogiques,
- L'installation de dispositifs pour interdire l'intrusion d'engins motorisés,
- Et l'officialisation d'un parcours VTT.

Une partie du site sera uniquement accessible par les piétons. Une continuité avec le chemin des Galibots sera maintenue pour les piétons et les vélos. Une nouvelle boucle piétonne sera créée afin de permettre aux usagers de découvrir le site et sa zone humide. L'ensemble des entrées seront aménagées avec la pose d'un nouveau mobilier métal habillage bois afin de sécuriser le site et d'interdire son accès aux engins motorisés. Les travaux se termineront au premier trimestre 2022.

• LE SITE DES ARGALES À RIEULAY ET PECQUENCOURT

Le terril des Argales, situé entre Rieulay et Pecquencourt, était le plus grand terril du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, avec 140 hectares d'emprise au sol. Fort de son attractivité touristique, le Département du Nord a lancé un projet d'aménagement en partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Au cours du premier semestre 2022, une étude de faisabilité portée par la Communauté de communes va être menée afin d'évaluer et de chiffrer les aménagements nécessaires en terme d'accueil du public et de stationnement. Le projet global intégrera également la réfection des cheminements, le partage des usages, la signalétique sur le site et la restauration écologique des milieux.

Après la réalisation de diverses études règlementaires nécessaires, le démarrage des travaux est envisagé en 2024.

Par ailleurs, ce site fait partie intégrante du « Schéma des Espaces récréatifs et de Nature du Bassin Minier », étude menée par la Mission Bassin Minier qui bénéficiera en 2022 d'une subvention départementale exceptionnelle de 50 000 €.